



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Gestion du temps de travail et des
rémunérations

de l'Université Montpellier 2 –
Sciences et techniques – UM2

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 2 - Sciences et techniques -
UM2

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Gestion du temps de travail et des rémunérations

Secteur professionnel : SP5-Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-5 Gestion des ressources humaines

Demande n° S3LP150009240

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT Montpellier-Sète – Université Montpellier 2 – Sciences et techniques – UM2/site de Montpellier.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nîmes ; partenariat avec l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH), délégation du Languedoc-Roussillon ; partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de l'UM2 et avec le Centre Régional Universitaire de Formation Permanente (CREUFOP).

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) *Gestion du temps de travail et des rémunérations* vise à former des collaborateurs capables d'assurer l'administration du personnel tout en développant des notions de gestion et de comptabilité. Les métiers visés sont variés : responsable du service du personnel, assistant de direction administrative et financière, contrôleur de gestion ou assistant contrôleur de gestion.

Ouverte en 2006, cette formation initiale classique propose, depuis la rentrée universitaire 2011, un groupe sous le régime de l'alternance (contrat d'apprentissage) et accueille quelques étudiants en formation continue.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le programme de cette LP se veut différenciant en proposant de former des gestionnaires de paie avec toutes les compétences techniques propres à cette fonction et parallèlement, de les préparer à l'évolution du métier en mettant l'accent sur le contrôle de gestion RH par une approche plutôt économique, comptable.

Toutefois, cette double approche semble appréhendée de manière assez confuse dans l'articulation des enseignements et il en ressort un manque certain de cohérence par son orientation « gestion » plutôt que RH. Il importe du reste de relever que de tels développements ne correspondent pas à la dénomination de la LP *Gestion du temps de travail et des rémunérations*.

Avec 473 dossiers reçus pour la rentrée 2012/2013 pour une quarantaine de places, cette LP est très attractive. La hausse des effectifs de près de 60 % entre les années universitaires 2008/2009 et 2012/2013 est due à l'ouverture du groupe d'alternants à la rentrée 2011/2012, ce qui apparaît en adéquation avec les attentes du tissu local puisqu'il est constaté que les contrats d'apprentissage sont en augmentation. Les étudiants sélectionnés sont essentiellement titulaires d'un BTS ou d'un DUT ; seuls quelques rares étudiants de L2 intègrent la formation. Le taux de réussite est de 95 % sur les promotions 2010/2011 et 2011/2012. En 2008/2009, le taux a atteint 100 % de réussite. Le taux d'insertion professionnelle selon l'enquête réalisée 30 mois après l'obtention est de 68 % (pour un taux de retour de 76 %) ; cependant, les postes occupés ne concernent pas forcément la gestion de la paie. Le taux de poursuite d'étude reste élevé selon l'enquête réalisée six mois après l'obtention du diplôme : en effet, si 58 % des diplômés de la promotion de 2012 ont un emploi, 27 % sont en poursuite d'étude notamment par le biais de l'apprentissage, puisque les entreprises proposent aux étudiants de poursuivre avec un master, toujours en apprentissage.

L'implication des professionnels est appréciable dans le pilotage de cette LP ; ainsi, un peu moins de 50 % des heures d'enseignement sont confiées à 10 professionnels. Un partenariat avec la CCI de Nîmes est en place depuis l'ouverture de la LP en 2006, ainsi qu'avec le CFA de l'UM2, le CREUFOP, l'ANDRH. Les professionnels extérieurs participent à l'évolution des contenus de formation, aux conseils pédagogiques, au recrutement, à l'évaluation des projets tuteurés et stages. Toutefois, la formalisation des deux conseils pédagogiques de mi-parcours et de fin d'année reste à mettre en place en assurant la rédaction et la diffusion des relevés de décisions aux participants.

Les étudiants du groupe en alternance réalisent leur apprentissage dans des secteurs très variés (services, industrie, cabinets comptable, agences de travail temporaire...), et les thèmes de projets tuteurés sont relatifs à la gestion administrative du personnel, mais également à des problématiques RH actuelles liées à la communication, à la gestion de projet...

L'autoévaluation prévoit de diversifier les partenariats professionnels en s'appuyant sur de grandes entreprises déjà proactives dans la réalisation des stages et des contrats d'apprentissage et aussi, de nouer des contacts avec des organisations professionnelles. Cette ouverture fera connaître la formation, renforcera le placement des stagiaires et des apprentis et permettra l'évolution de la formation et des contenus en poursuivant l'implication des professionnels.

● Points forts :

- Une formation attractive répondant aux attentes des professionnels.
- Une ouverture à l'alternance.
- Une bonne implication des professionnels dans la formation.

● Points faibles :

- Un manque de formalisation des actions de pilotage de l'équipe pédagogique.
- Un taux de poursuite d'étude élevé.
- Un manque de clarté quant aux métiers visés et compétences attendues qui ne sont pas forcément en lien avec la dénomination de la LP.
- Un manque de cohérence quant au classement des matières au sein des unités d'enseignement (UE).

● Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de réfléchir à l'ajustement de cette LP aux évolutions actuelles du secteur d'activité en lien avec l'ANDRH. Il apparaît également indispensable de rester vigilant au taux de poursuites d'études.

Plus précisément, il serait opportun de donner davantage de cohérence aux contenus pédagogiques en articulant de façon plus claire et logique les UE. Il conviendrait aussi de mener une réflexion sur la dénomination de la licence professionnelle en raison de l'originalité revendiquée par l'ouverture sur des problématiques RH plutôt orientées « contrôle de gestion RH » qui pose la question de son positionnement.

Enfin, une formalisation systématique des évaluations menées sur la formation et des procès-verbaux de conseils de perfectionnement serait souhaitable.



Observations de l'établissement

Montpellier, le 1^{er} juillet 2014

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des Formations et
des Diplômes
AERES
20 Rue Vivienne
75002 Paris

Objet : Commentaires de l'Université Montpellier 2 concernant les rapports d'évaluation des dossiers de Licence et de Master.

Présidence
Université Montpellier 2

Tél. +33(0) 467 143 012
Fax +33(0) 467 144 808
cfvu@univ-montp2.fr

Affaire suivie par :
Jean-Patrick Respaut
Vice-président de la commission
formation et vie universitaire

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 21 mai 2014 et conformément à votre demande j'ai l'honneur de vous transmettre les observations de notre établissement concernant les rapports d'évaluation résultant de l'expertise des dossiers de Licence et de Master dans le cadre de la campagne d'habilitation vague E.

Veuillez trouver ci-joint les fichiers correspondant aux documents qui exposent les observations de notre établissement :

Licences :

Chimie
Electronique, électrotechnique, automatique
Informatique
Physique
Physique Chimie

Masters :

Biologie Santé
Chimie
Eau
Ecologie Biodiversité
Electronique Electrotechnique Automatique
Energie
Géosciences
Informatique
Mécanique
Physique
STIC pour l'écologie et l'environnement
STIC pour la santé

Licences Professionnelles :

FDS

Contrôle et Mesure de la Lumière et de la Couleur

IUT Nîmes

Assemblages Soudés
Création industrielle et CAO
Ingénierie industrielle
Coordonnateur qualité, sécurité, environnement
Management des organisations de sports et de loisirs
Création, reprise d'entreprise

Maintenance industrielle et matériaux en milieux contraints
Gestion technique de patrimoine immobilier social
Contrôle et expertise du bâtiment
Projeteur CAO-DAO, multimédia dans le bâtiment et les travaux publics
Travaux publics et Environnement
Gestion et utilisation des énergies renouvelables

L'établissement a bien pris en compte toutes les évaluations envoyées par l'AERES, mais n'a pas d'observation concernant :

- Six Licences de la Faculté des Sciences,
- Toutes les Licences professionnelles des IUT de Montpellier-Sète, de Béziers,
- Deux Licences professionnelles de la Faculté des Sciences,
- Quatre Masters de l'IAE et de la Faculté des Sciences (9352 (Administration des entreprises), 9353 (Management des technologies), 9348 (Mathématiques, biostatistique) et 9339 (Biologie des plantes et des micro-organismes...)).

